



DROITS PASSERELLE 2021

Février 2021 – Service juridique

DROITS PASSERELLE 2021

1. Droit passerelle de crise
2. Droit passerelle en cas de baisse du chiffre d'affaires $\geq 40\%$
3. Droit passerelle « quarantaine »
4. Droit passerelle classique



Entreprendre et réussir ensemble

DROITS PASSERELLE 2021

1. Droit passerelle de crise
2. Droit passerelle en cas de baisse du chiffre d'affaires $\geq 40\%$
3. Droit passerelle « quarantaine »
4. Droit passerelle classique



Entreprendre et réussir ensemble

Droit passerelle de crise

En janvier : Prolongation du doublement du montant de la prestation financière

2583,38 € ou 3228,20 € avec charge de famille

Pour les **secteurs contraints de fermer** en raison des mesures prises par les autorités + Les **secteurs dépendants** de ces secteurs **qui s'interrompent totalement**.

Formulaire

FAQ



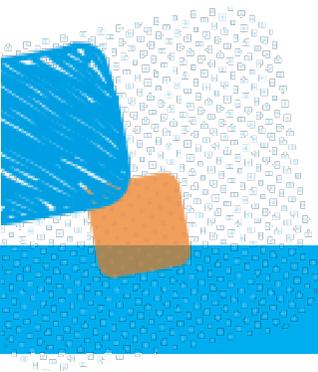
Entreprendre et réussir ensemble

Droit passerelle de crise

En février : Prolongation du doublement du montant de la prestation financière (projet de loi adopté le 11/2)

[Formulaire](#)

[FAQ](#)



Entreprendre et réussir ensemble

DROITS PASSERELLE 2021

1. Droit passerelle de crise
2. Droit passerelle en cas de baisse du chiffre d'affaires $\geq 40\%$
3. Droit passerelle « quarantaine »
4. Droit passerelle classique



Entreprendre et réussir ensemble

Droit passerelle en cas de baisse du chiffre d'affaire $\geq 40\%$

Dès janvier

Conditions cumulatives :

1. **Diminution $\geq 40\%$ du chiffre d'affaires** pour le mois civil précédant le mois civil sur lequel porte la demande par rapport au même mois civil de l'année 2019

Ex :

Demande pour janvier 2021 : Décembre 2020 $\xleftarrow{-40\%}$ Décembre 2019

Demande pour février 2021 : Janvier 2021 $\xleftarrow{-40\%}$ Janvier 2019



Entreprendre et réussir ensemble

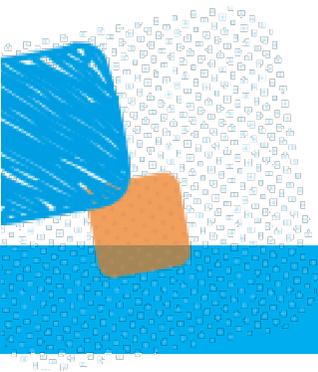
Droit passerelle en cas de baisse du chiffre d'affaire $\geq 40\%$

- 2. Paiement de 4 trimestres de cotisations** pendant la période des 16 trimestres qui précède le premier jour du trimestre suivant le trimestre du mois civil sur lequel porte la demande (en début d'activité, paiement de 2 trimestres de cotisations)

Ex :

Demande pour janvier 2021, un paiement de 4 trimestres de cotisations pendant la période des 4 ans qui précède le 1^{er} avril 2021

1^{er} avril 2021  1^{er} avril 2017
4 trimestres
payés



Droit passerelle en cas de baisse du chiffre d'affaire $\geq 40\%$

Montants variables en fonction de la catégorie d'assujettissement et de l'éventuelle charge de famille

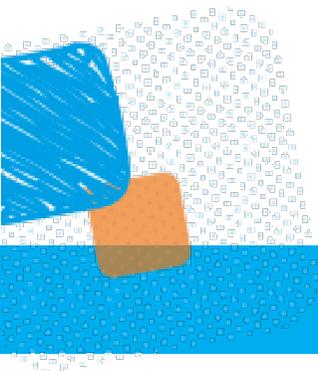
Nature cotisante	Revenu N-3	Revenu N-3
L'indépendant à titre principal	$\geq 14.042,57\text{€}$	
L'indépendant qui bénéficie de l'article 37	/	Entre 7.021,59€ et 14.042,57€
L'indépendant à titre complémentaire	$\geq 14.042,57\text{€}$	Entre 7.021,59€ et 14.042,57€
L'étudiant-indépendant	$\geq 14.042,57\text{€}$	Entre 7.021,59€ et 14.042,57€
L'indépendant pensionné actif		$\geq 7.021,59\text{€}$, tjs indemnité partielle p/r montant pension
	Indemnité totale 1.614,10€ avec charge famille 1.291,69€ sans charge famille	Indemnité partielle 807,05€ avec charge famille 645,85€ sans charge famille

Droit passerelle en cas de baisse du chiffre d'affaire $\geq 40\%$

Point d'attention : Les **secteurs dépendants** des secteurs directement visés par les mesures de fermeture obligatoire et **qui ne s'interrompent que partiellement** sont éligibles à cette mesure (et pas le DP Crise)

[Formulaire](#) (formulaire pour [février](#))

[FAQ](#)



UCM

Entreprendre et réussir ensemble

DROITS PASSERELLE 2021

1. Droit passerelle de crise
2. Droit passerelle en cas de baisse du chiffre d'affaires $\geq 40\%$
3. **Droit passerelle « quarantaine »**
4. Droit passerelle classique



Entreprendre et réussir ensemble

Droit passerelle « quarantaine »

Dès janvier

Conditions cumulatives :

1. Mise en quarantaine du TI ou de son enfant

Du TI → Interruption complète pendant au moins 7 jours civils **consécutifs**

De son enfant → Interruption complète pendant au moins 7 jours civils (**pas consécutifs mais pendant un mois civil**)

2. Certificat de quarantaine (au nom du TI ou au nom d'une personne domiciliée à la même adresse) **ou attestation école/crèche**



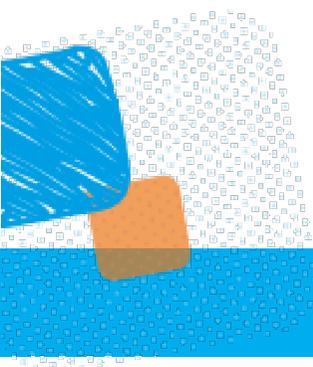
Entreprendre et réussir ensemble

Droit passerelle « quarantaine »

Mise en quarantaine du TI

Pour être éligible à la mesure, le TI ne doit **pas** :

- être en incapacité de travail (il est à charge de sa mutuelle)
- avoir la possibilité de télétravailler
- être en quarantaine (lui-même et/ou son enfant) à la suite d'un voyage dans une zone rouge au moment du départ
≠ une situation de force majeure
= un choix (vis-à-vis d'une interdiction de voyager, ou d'une obligation de quarantaine connue à l'avance)



Droit passerelle « quarantaine »

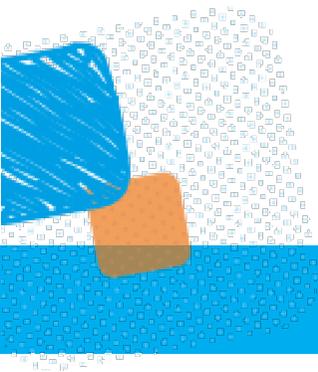
Soins apportés à son enfant

Prise de soin de :

- ❖ l'enfant < 18 ans qui habite avec le TI et qui ne **peut pas fréquenter la crèche ou l'école** parce que :
 - l'enfant est placé en quarantaine/isolement
 - la crèche, la classe ou l'école est complètement ou partiellement fermée en raison d'une mesure visant à limiter la propagation du coronavirus
- Les **vacances scolaires ordinaires** ne sont **pas prises en considération**
- l'enfant est obligé de suivre des cours sous la forme d'un enseignement à distance en raison d'une décision de l'autorité compétente afin de limiter la propagation du coronavirus

Droit passerelle « quarantaine »

- ❖ l'enfant **handicapé** dont le TI a la charge, indépendamment de son âge, parce que :
 - l'enfant ne peut pas se rendre dans un centre d'accueil pour personnes handicapées
 - le centre ci-dessus est fermé
 - le service ou traitement intramural ou extramural organisé ou agréé par les communautés est interrompu temporairement à la suite d'une mesure prise pour limiter la propagation du coronavirus



Droit passerelle « quarantaine »

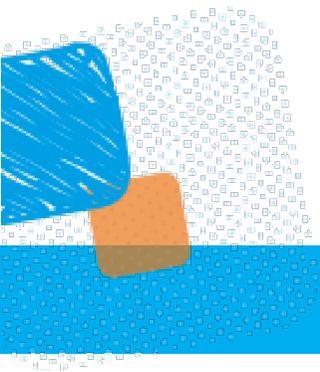
Montants variables en fonction de la catégorie d'assujettissement, la période d'interruption et de l'éventuelle charge de famille

Nature cotisante	Revenu N-3	Revenu N-3
L'indépendant à titre principal	≥ 14.042,57€	
L'indépendant qui bénéficie de l'article 37	/	Entre 7.021,59€ et 14.042,57€
L'indépendant à titre complémentaire	≥ 14.042,57€	Entre 7.021,59€ et 14.042,57€
L'étudiant-indépendant	≥ 14.042,57€	Entre 7.021,59€ et 14.042,57€
L'indépendant pensionné actif		≥ 7.021,59€, p/r montant pension
	≥ 28 jrs : 1.614,10€ avec / 1.291,69€ sans ≥ 21 -> 27 jrs : 1.210,58€ avec / 968,77€ sans ≥ 14 -> 20 jrs : 807,05€ avec / 645,84€ sans ≥ 7 -> 13 jrs : 403,53€ avec / 322,92€ sans < 7 jrs : pas droit	≥ 28 jrs : 807,05€ avec / 645,84€ sans ≥ 21 -> 27 jrs : 605,29€ avec / 484,39€ sans ≥ 14 -> 20 jrs : 403,53€ avec / 322,92€ sans ≥ 7 -> 13 jrs : 201,77€ avec / 161,46€ sans < 7 jrs : pas droit

Droit passerelle « quarantaine »

[Formulaire \(pdf\)](#)

[FAQ](#)



Entreprendre et réussir ensemble

DROITS PASSERELLE 2021

1. Droit passerelle de crise
2. Droit passerelle en cas de baisse du chiffre d'affaires $\geq 40\%$
3. Droit passerelle « quarantaine »
4. **Droit passerelle classique**



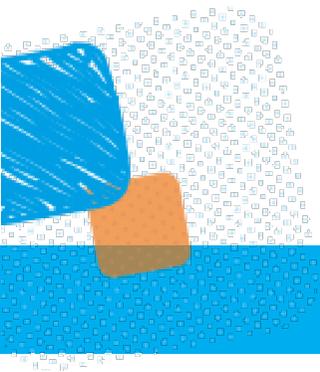
Entreprendre et réussir ensemble

Droit passerelle classique

Depuis avril 2020 : adaptation du DP classique 3^{ème} pilier (interruption forcée « événement ayant un impact économique ») (application rétroactive)

Assouplissements – Dérogation aux modalités d'application

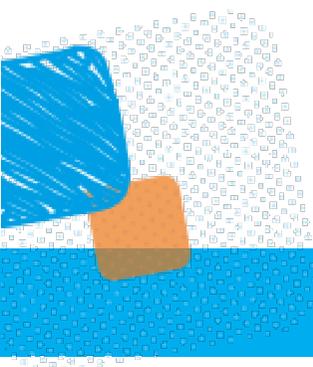
Conditions cumulatives



Entreprendre et réussir ensemble

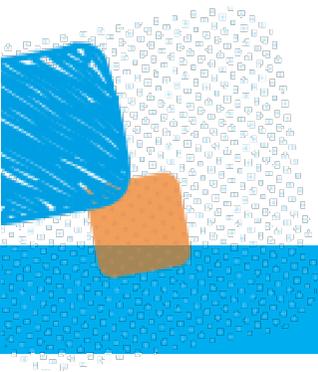
Droit passerelle classique

1. Être **assujetti** au statut social pendant **deux trimestres précédant** immédiatement le premier jour du trimestre qui suit le trimestre au cours duquel le fait se produit **(new)**
2. Être **redevable de cotisations** d'indépendant, d'aidant ou de conjoint aidant affiliés **à titre principal**
3. Avoir effectivement **payé les cotisations de 4 trimestres** pendant la période de 16 trimestres qui précède le premier jour du trimestre suivant le trimestre au cours duquel le fait se produit / Avoir effectivement payé les cotisations de 2 trimestres si assujettissement qu'au cours des 12 trimestres précédant immédiatement le premier jour du trimestre qui suit le trimestre au cours duquel le fait se produit **(new)**



Droit passerelle classique

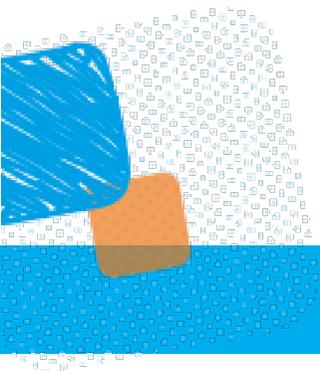
4. Ne **pas exercer d'activité professionnelle** à partir du premier jour qui suit le jour où le fait se produit
5. Ne **pas** faire valoir des droits à un **revenu de remplacement** à partir du premier jour qui suit le jour où le fait se produit
6. Avoir sa résidence principale en **Belgique**



Droit passerelle classique

Le **fait** est :

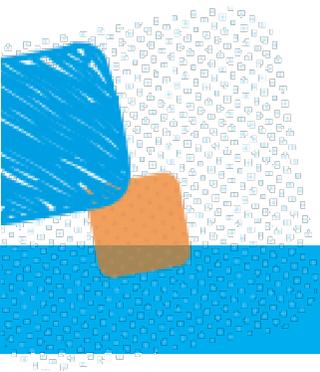
- le début de l'interruption de l'activité indépendante



Entreprendre et réussir ensemble

Droit passerelle classique

Délai de demande prolongé de 2 trimestres si le fait s'est produit dans la période du 1er avril au 31 décembre 2020



Entreprendre et réussir ensemble



ucm

MERCI !